



Probleme de re-facturation d'une facture acquittée

Par **tamanaison**, le **05/08/2014** à **18:36**

Bonjour

Merci pour ce forum et merci d'avance pour votre aide.

Avec mon ami nous sommes en train de faire construire une maison.

De ce fait nous avons démarché plusieurs revendeurs de matériaux pour notre maison... carrelage, faïence, wc, douche, baignoire, meuble de salle de bain.... etc

Nous nous sommes décidé à signer un devis chez un revendeur début janvier 2014. Le devis datait du mois d'octobre 2013.

Nous avons donc signé notre devis et donné un acompte de 350 € soit 10% du montant de notre devis.

Lundi dernier (lundi 28/06) ils nous ont livré notre matériel.

Au moment de la livraison le livreur nous a fourni la facture qui correspondait à notre devis. Jusque là pas de soucis.

Je suis allée régler ma facture 2 jours plus tard, mon chèque à bien était encaissé (lundi 4 août).

Mais depuis la vendeuse de la boîte qui nous a redonné une facture supplémentaire sous prétexte que la facture que nous avons eu était fausse, et que ma facture ne correspondait pas au devis que nous avons accepté. Elle m'a alors sorti un devis d'avril 2013 que nous n'avons jamais eu ni signé.

Je lui ai donc montré que mon devis et ma facture étaient bien concordant en tout point, qu'il ne pouvait donc pas y avoir d'erreur, en tout cas pas dans l'établissement de notre facture vis à vis de notre devis.

Par contre, il est vrai que nous pouvons constater une aberration sur notre devis ainsi que sur notre facture. En effet mon meuble de salle de bain sur mon devis ainsi que sur ma facture est à un prix dérisoire, ils se sont trompés dans le placement de la virgule.

Nous avons eu un meuble à 10,43€ au lieu de 1043€.

Effectivement l'erreur est de taille !!

La vendeuse m'a donc redonné une facture avec dessus le meuble de salle de bain au bon tarif moins les 10 € déjà payé, ce qui fait une facture de 1200 € toutes taxes comprises.

Sur cette facture elle spécifie qu'il y a eu une erreur au niveau du devis que nous avons signé et de notre facture.

Je suis consciente que mon meuble est à un prix dérisoire, mais j'aimerais savoir si une fois mon paiement accepté et mon chèque encaissé pour une facture qui est en tout point identique à mon devis, s'ils ont le droit de me redonner une facture supplémentaire ??

Dois je m'acquitter de cette facture supplémentaire ??

Suis je en droit de la refuser ?

L'erreur vient d'eux et par deux fois, et aujourd'hui ils me présentent un devis que je n'ai jamais vu et surtout que je n'ai jamais signé et surtout qui est antérieur à celui que j'ai signé le

10 janvier 2014 !

Je leur ai prouvé que mon devis était identique à ma facture ils en conviennent mais me réclament tt de même de leur régler ces 1200 € supplémentaires...

Que dois je faire ?

Merci par avance de votre aide

Par **Visiteur**, le **06/08/2014 à 13:35**

Bonjour,

si vous n'avez plus rien à faire avec eux vous pouvez les laisser faire ! Vous avez un devis et, qui plus est, une facture ! Et en plus un chèque qu'ils ont accepté ! Certes, erreur il y a, c'est indubitable, mais de leur part ! et ils se sont "enfonceés" dedans ! Ils doivent l'assumer maintenant. Par contre, ne retournez pas chez eux pour acheter autre chose ! Je pense que vos rapports risquent d'être ... tendus ?!

Par **janus2fr**, le **06/08/2014 à 13:43**

Bonjour,

Attention à l'avis précédent...

Le commerçant est engagé par son devis, sauf en cas d'erreur manifeste. Qu'est-ce qu'une erreur manifeste, c'est une erreur que le client peut détecter de lui-même. Or, vous le dites vous-même, le prix affiché pour ce meuble était dérisoire. A aucun moment vous n'avez donc pu penser que c'était le vrai prix et de ce fait, vous aviez bien détecté qu'il s'agissait d'une erreur manifeste.

L'erreur ne créant pas de droit, il est normal que le commerçant vous demande aujourd'hui soit de régler le véritable prix, soit de rendre le produit.

Par **tamanaison**, le **06/08/2014 à 15:05**

Nous n'avions pas détecté d'erreur nous nous sommes arrêté sur un prix global.

c'est la vendeuse qui nous a fait remarquer l'erreur. Chez les différents revendeur nous avions les mêmes prestations avec une légère différence de prix.

Je vais tt de même tenter de leur demander une réduction puisque nous avons accepté leur devis à cause de cela.

Leur erreur nous a fait les choisir alors que chez un autre vendeur nous aurions eu les même prestation pour au final moins cher car aujourd'hui ma facture s'élève à 1200 € de plus...

Qui ne tente rien n'a rien !!

Merci en tout cas de votre aide